

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 9 avril 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

« Vers la fin de l'une des dernières réunions de la commission de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, nous venons d'apprendre de la part de fonctionnaires du ministère que l'élaboration du projet de l'extension du Lycée E. Steichen à Clervaux a pu être finalisée. À cette occasion nous avons également appris que le service compétent du ministère appelé à accompagner des travaux de construction et de rénovation a été renforcé.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

- *Monsieur le Ministre peut-il informer sur le programme de construction relatif à l'extension du lycée (salles de classe, salles spéciales et d'accueil, ...) ?*
- *Combien d'élèves y pourront être enseignés ?*
- *Quelles sont les questions qui restent à clarifier avant l'ouverture du chantier à proprement parler ?*
- *Combien d'années les travaux de construction vont-ils prendre plus que probablement ?*
- *Quelle a été l'évolution du nombre d'élèves inscrits au lycée de Clervaux depuis son ouverture ? »*

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Barbara AGOSTINO
Députée



André BAULER
Député



Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Yuriko Backes, à la question parlementaire n° 2208 de Madame et Monsieur les Députés Barbara Agostino et André Bauler

Ad 1)

Le programme de construction relatif à l'extension du Lycée de Clervaux prévoit notamment :

- 42 salles de classe ;
- 17 salles spéciales ;
- 4 ateliers ;
- 2 salles dédiées aux activités sportives ;
- 1 structure administrative ;
- 1 restaurant scolaire d'une capacité de 220 places.

Ad 2)

La capacité d'accueil de l'extension est de 780 élèves ; le bâtiment existant ayant été construit pour 800 élèves, l'effectif total du lycée sera de 1 580 élèves.

Ad 3)

Le début des travaux est conditionné par l'adoption du projet de loi et la délivrance de toutes les autorisations requises, dont notamment le permis de construire et l'autorisation d'exploitation.

Ad 4)

La durée des travaux de construction est estimée à quelque 42 mois.

Ad 5)

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du nombre d'élèves inscrits au LESC depuis son ouverture.

2018/2019	188
2019/2020	388
2020/2021	621
2021/2022	765
2022/2023	904
2023/2024	984
2024/2025	1 026

Luxembourg, le 6 mai 2025

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH